

## Comité Technique Local (CTL) du 10 janvier 2019 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (2<sup>ème</sup> convocation)

Trois organisations syndicales sur quatre avaient boycotté la première convocation de ce CTL le 8 janvier (Fallait Oser y aller !). Le CTL siégeait donc en deuxième convocation ce jour. A l'ordre du jour : la déclinaison départementale du volet emploi du projet de loi de finances 2019. Ce seront donc **16 emplois qui seront rayés du TAGERFIP pour 2019 en Sarthe**. Avant de quitter la séance, nous avons lu la déclaration liminaire reproduite au verso. Le Président a reconnu qu'il s'agissait d'une décision ministérielle, mais qu'il servait néanmoins à quelque chose, puisqu'il avait négocié et obtenu la création d'un A+ et une suppression en moins obtenue de haute lutte auprès de l'interrégion. Il a admis que les 16 suppressions (sans compter la création du poste d'inspecteur divisionnaire) étaient bien évidemment de trop, mais qu'au final il craignait bien pire.

Il a complété en indiquant qu'il faisait remonter en « insistant lourdement » les difficultés des services, et qu'il avait d'ailleurs mis en place un système qu'il a dénommé « les irritants ». Il s'agit de signaler tous les dysfonctionnements qui sont relevés par les services (les caprices d'E-contact et de MEDOC-Web entre autres...). Il faut croire que les années précédentes ces sujets n'étaient pas prioritaires. Il a poursuivi sur le sujet du PAS : « *Nous devons être fiers du travail accompli, et d'ici quelques temps ce vaste chantier sera derrière nous...* ». Nous lui avons signifié notre prudence sur ce sujet, les effets du PAS ne sont pas encore tous en œuvre, les acomptes sur les indépendants, par exemple, ne s'exerceront qu'à partir du 15 janvier, de même, les prélèvements sur les salaires n'interviendront qu'à la fin du mois.

Nous lui avons également rappelé l'aspect comptable des suppressions d'emplois. En effet, la DGFIP est le principal contributeur aux suppressions d'emplois décidées au niveau de la fonction publique. Les pseudo « gains de productivité » liés aux télé-déclarations, au prélèvement à la source, ou à la suppression de la taxe d'habitation alimentent ces suppressions. Par contre, l'aspect « lutte contre la fraude » serait, pour reprendre ses termes, simplement sanctuarisé. La fraude fiscale a donc de beaux jours devant elle. Il est vrai que celle-ci a la particularité d'être invisible et qu'elle n'exige donc pas de créations de postes.

Les suppressions sont les suivantes :

SERVICE	Résidence d'affectation	A+	A	B	C	TOTAL
EDR	Département		-1		-1	-2
SPF 1	Le Mans				-2	-2
SPF2	Le Mans				-1	-1
SIP LE MANS NE	Le Mans			-1		-1
SIP LE MANS SO	Le Mans			-1		-1
SIP LA FLECHE	La Flèche				-1	-1
SIP MAMERS	Mamers				-1	-1
SIE LA FLECHE	La Flèche			-1		-1
SDE	Le Mans				-1	-1
PCRP	Le Mans			-1		-1
Trésorerie Le Mans Ville	Le Mans			-1		-1
Trésorerie Le Mans Hôpital	Le Mans	+1		-1		0
Trésorerie Le Mans Agglomération	Le Mans				-1	-1
Trésorerie La Suze	La Suze				-1	-1
Total		+1	-1	-6	-9	-15

**Vos représentants à ce CTL:**

**Stéphane ROLLAND, Philippe BRAMOULLE, Emeline GIRARDOT, Thierry FROGER, Angélique PLANCHETTE et Frank ROULLIER.**

## Déclaration liminaire au Comité Technique Local du 10 janvier 2019

Monsieur le Président,

A quoi sert le ministre de l'action et de comptes publics ? A notre sens, à pas grand-chose. Sa brillante intervention effectuée devant les médias la semaine dernière lors de sa visite au centre de contact d'Amiens conforte d'ailleurs notre sentiment. Monsieur Darmanin a tenu à décrocher lui-même un téléphone devant les micros et les caméras des médias pour répondre aux questions sur la mise en place du prélèvement à la source. Est-il nécessaire de rappeler l'excellente réponse qu'il a pu apporter à la question posée ?... « Je vous passe ma collègue !!! »... Cette intervention a sans doute tellement puisé dans ses ressources qu'il n'a plus eu la force de rejoindre la seconde étape de son périple, le centre de contact du Mans, le lendemain...

A quoi sert le directeur général des finances publiques ? A notre sens, à pas grand-chose. De toute évidence, le sujet des suppressions d'emplois à l'ordre du jour de ce CTL ne relève pas de ses compétences. Il ne fait qu'appliquer les décisions ministérielles, elles-mêmes mises en application sur ordre du tout puissant Jupiter...

A quoi servent les administrateurs généraux des finances publiques à la tête des directions locales ? A notre sens plus à grand-chose. Tous les AGFIP ne font qu'appliquer les directives du directeur général, qui comme nous venons de le dire ne fait lui-même qu'appliquer les directives du ministre, qui lui-même n'applique que les décisions dogmatiques et non négociables du « patron ».

A quoi servent les administrateurs des finances publiques ? A notre sens, plus à grand-chose. Ils ne sont, la plupart du temps, que les adjoints des AGFIP locaux, qui eux-mêmes ne font qu'appliquer les décisions du directeur général, qui lui-même est inféodé au ministre, qui lui-même n'est que le serviteur de Jupiter...

A quoi servent les inspecteurs principaux et les inspecteurs divisionnaires ? A notre sens, entre autres, à recevoir le mécontentement de leurs subordonnés... Ils sont donc en cette période particulièrement utiles...

A quoi servent les inspecteurs des finances publiques ? Entre autres à réduire considérablement le niveau de la fraude fiscale pourtant encore estimé à environ 80 milliards d'euros...

A quoi servent les contrôleurs des finances publiques ? Entre autres, à réaliser du contrôle fiscal, mais également à traiter le contentieux, et le gracieux dont les sources ne se tarissent pas...

A quoi servent les agents des finances publiques ? Entre autres, à mettre à jour les applications de gestion dévolues à l'ensemble de nos missions, mais aussi à recevoir le public en rendant un service de qualité.

Vous remarquerez que nous n'avons pas évoqué les AFIPA. Nous les gardons en réserve pour les suppressions d'emplois de l'année prochaine...

A partir de ce constat, et en tenant compte de la valeur de chaque protagoniste, nous vous proposons donc, Monsieur le Président, les suppressions d'emplois alternatives suivantes :

- Le Mans Direction : - 1 AGFIP
- Le Mans Direction : - 1 AFIP

Dans la mesure où un AGFIP équivaut en termes de traitement et primes à environ 7 agents, et un AFIP à environ 6, nous ne sommes pas loin du compte. Le complément pourra faire l'objet d'après négociations avec Jupiter lui-même puisque bien sûr le DG et le ministre auront été préalablement supprimés.

Au-delà de notre ironie, nous constatons une fois de plus que les suppressions d'emplois répétées à la DGFIP ne choquent pas notre ministre, qui sans vergogne reconnaît sournoisement dans son message du 8 janvier dernier que « *notre mobilisation et notre professionnalisme font l'honneur du service public* ». Elles ne choquent pas non plus le directeur général, ni même nos directeurs... Et pourtant, elles impactent lourdement les collègues et les services.

Vous allez donc entériner cette nouvelle purge de 16 emplois qui va venir s'ajouter aux précédentes. Pour mémoire, entre septembre 2002 et septembre 2019, 209 emplois auront été sacrifiés volontairement dans la Sarthe. Au plan national, ce ne seront pas moins de 41 290 emplois qui auront été supprimés.

Comme tous les ans, nous n'avons rien à discuter, d'ailleurs, comme vous-même, Monsieur le président, nous n'avons aucun pouvoir. Nous ne pouvons que souhaiter aux collègues concernés cette année par vos tristes décisions, beaucoup de courage... et à défaut d'une bonne année, une bonne santé !!!